

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET
EUROPÉENNES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, LE 08.08.11 007390 CM

Le Ministre d'Etat

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 24 juillet, vous avez bien voulu appeler mon attention sur les suites de l'arraisonnement du bateau « Dignité Al-Karama » au large de la bande de Gaza le 19 juillet 2011. Je vous en remercie et souhaite, en réponse, porter à votre connaissance les éléments suivants.

La position de la France sur le blocus de Gaza est claire et constante. Avec nos partenaires européens, nous appelons Israël à la levée de ce blocus. Notre diplomatie se mobilise pour obtenir des avancées en ce sens, sans transiger pour autant sur les préoccupations sécuritaires légitimes d'Israël. Les autorités israéliennes doivent permettre l'acheminement de l'aide internationale à Gaza. Les projets de développement et de reconstruction menés par les Nations Unies doivent être menés sans obstacle. En outre, les visiteurs étrangers doivent avoir accès aux Territoires palestiniens.

S'agissant de la flottille, nous avons, comme vous le rappelez dans votre courrier, dès le début et de façon constante déconseillé à nos ressortissants de participer à cette nouvelle flottille cherchant à forcer le blocus de la bande de Gaza, eu égard aux risques sécuritaires qu'ils prennent dans cette entreprise. Ces initiatives ne peuvent que renforcer les tensions dans le contexte actuel. Je vous rappelle que l'aide humanitaire à destination de Gaza peut désormais transiter par voie terrestre ; il s'agit du moyen le plus efficace et le plus responsable de venir en aide à la population civile de Gaza. La France suivra avec attention le prompt acheminement de cette aide jusqu'à ses destinataires.

.../...

Monsieur Jean-Claude LEFORT
Président de l'AFPS
Association France Palestine Solidarité
21 ter, rue Voltaire
75011 PARIS

Nous avons indiqué aux autorités israéliennes que si le bateau français « Dignité Al-Karama » venait à tenter de forcer le blocus et que les autorités israéliennes décidaient de le stopper, nous attendions d'elles qu'elles agissent avec responsabilité et mesure, en respectant les droits de nos ressortissants et en permettant leur prompt retour en France.

Dès l'arraisonnement du bateau, notre ambassade à Tel-Aviv s'est mobilisée. Notre ambassadeur et son équipe sont demeurés en contact constant avec les autorités israéliennes pour exercer la protection consulaire des passagers. Notre consule générale à Tel Aviv s'est immédiatement rendue, vous en avez été le témoin, dès la nuit du 19 au 20 juillet, auprès de nos 11 compatriotes à Holon, où ils étaient retenus après leur transfert depuis le port Ashdod. Elle a pu constater que nos ressortissants avaient été bien traités, ayant bénéficié d'un rapide examen médical et reçu de la nourriture. Elle les a, en outre, renseignés sur les procédures, accélérant leur rapatriement et permettant la prise en charge de leur billet par les autorités israéliennes.

Parallèlement à nos démarches sur place, nous avons informé en temps réel les familles de nos compatriotes et les organisateurs de la flottille. Nous avons enfin veillé au prompt rapatriement de nos 11 ressortissants le 20 juillet en France. Oumeya Seddik, ressortissant tunisien présent sur le bateau s'est également vu offrir la protection consulaire française, la Tunisie n'ayant pas de consulat à Tel Aviv.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Alain JUPPÉ